



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

05/01/2023

Date d'affichage

05/01/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNERET Alexandre.

### Etaient présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

**Numéro interne de l'acte : 2023-3**

**Objet : Espace multisport intergénérationnel**

La commune a fait appel à un maître d'œuvre pour le dossier d'espace multisport intergénérationnel. Compte tenu des circonstances économiques, la commune ne pourra réaliser l'ensemble du projet sur un seul exercice budgétaire.

Aussi, il est proposé de travailler cette année sur la création d'un city-stade avec une petite aire de basket accolée, la mise en œuvre d'une aire sablée pour la pétanque, d'une table de tennis de table, d'une balançoire et de mobilier urbain.

Afin de réaliser ce projet, le Conseil Municipal, décide de solliciter les aides de l'État au titre de la DETR ainsi que du Département et de rechercher d'autres subventions. Le Conseil Municipal valide le projet proposé pour 2023 sur la base d'un reste à charge pour la commune de 30 000 € à 40 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 abstention :**

- **ADOpte** le principe de création d'un espace multisport intergénérationnel pour un montant estimatif hors taxe de 122 888 €

- **SOLLICITE** l'aide de l'État au titre de la DETR et l'aide du Conseil Départemental
- **SOLLICITE** l'aide de tout autre organisme en lien avec le sport comme l'ANS par exemple
- **AUTORISE** le Maire à solliciter par ailleurs des subventions d'ordre privé auprès des entreprises du secteur.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SAULON-LA-RUE  
Le Maire,

Le Maire  
Alexandre GARNERET

